

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Un Peuple - Un But - Une Foi

INTEGRER LA PROTECTION SOCIALE DANS LA  
STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT  
TUNIS 27- 30 JUIN 2005

**PRESENTATION DE LA STRATEGIE  
NATIONALE DE PROTECTION SOCIALE  
AU SENEGAL**

Etat d'Avancement et Perspectives

**Messieurs**

- Mar LO
- Ousmane KA
- Ibrahima DIA
- Oumar DIOP
- Babacar DIOUF

## 1. INTRODUCTION / JUSTIFICATION

La lutte contre la pauvreté, avec son corollaire la protection des groupes vulnérables, constitue un axe politique et stratégique majeur du Gouvernement du Sénégal. Elle s'appuie sur une vision à long terme du développement humain durable du pays qui met l'accent sur l'identification et le renforcement des initiatives et des capacités productives de tous les segments des populations\* les plus démunies, tout en luttant contre les facteurs structurels qui engendrent et perpétuent leur marginalisation dans tous les secteurs et corps du tissu socio-économique national.

Aussi, le gouvernement a-t-il élaboré en 2002 un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) en tant que cadre de référence, en matière de politique économique et de lutte contre la pauvreté, qui vise, sur un horizon de quinze ans, à réduire la pauvreté de moitié au Sénégal conformément aux Objectifs du millénium pour le développement (OMD).

Le diagnostic fait par les acteurs durant le processus participatif et décentralisé du DSRP sur les causes et déterminants de la pauvreté a mis en évidence la faiblesse, voire l'absence de protection sociale et de mécanismes de gestion des risques comme un des facteurs de basculement des ménages dans la pauvreté. Les risques de basculement dans la pauvreté sont liés aux facteurs de vulnérabilité qui sont à la fois environnementaux, naturels (les maladies handicapantes, la vieillesse etc.), voire politiques. Ils concernent toutes les catégories sociales mais prennent une dimension particulière pour certaines catégories les plus vulnérables qui représentent un pourcentage important de la population. C'est pourquoi le Sénégal met l'accent sur la nécessité de faire de la protection des groupes vulnérables un des piliers de sa stratégie à côté des investissements dans l'accès aux services sociaux de base et dans la création de richesses pour assurer une réduction durable de la pauvreté.

## 2. L'ETAT DE LA SPS AU SENEGAL

La revue de la situation de la protection sociale et de la gestion des risques au Sénégal montre l'existence de dispositifs formels de protection sociale basés sur la couverture des fonctionnaires et autres salariés contre les risques de perte de revenus et les maladies. Ils sont constitués par : la sécurité sociale (CSS, IPM, IPRES, FNR)<sup>1</sup>, les assurances privées et les mutuelles professionnelles complémentaires. Ces systèmes auxquels les salariés sont profondément attachés ont fait la preuve de leur utilité mais aussi de leurs limites en matière de santé, de retraite, de politique familiale. De ce point de vue, des initiatives et réflexions sont en cours pour préserver les acquis et introduire des innovations nécessaires pour mieux répondre aux besoins.

Cependant, une grande majorité de la population, notamment les travailleurs du secteur informel, du secteur rural, les travailleurs journaliers et les catégories

<sup>1</sup> CSS : Caisse de sécurité sociale ; IPM : Institut de prévoyance maladie ; FNR : Fonds national de retraite

sociales vulnérables n'est pas couverte par ces dispositifs formels. Ces groupes font le plus souvent recours à de multiples systèmes alternatifs et stratégies notamment (i) les systèmes d'assurances santé, (ii) les assurances gérées par les Institutions de Micro Finances<sup>2</sup>, les assurances gérées par les coopératives<sup>3</sup>, (iii) les Mutuelles de santé communautaires<sup>4</sup> et, enfin (iv) les systèmes dits traditionnels de solidarités.

Globalement, les systèmes formels comme ceux alternatifs connaissent de sérieux problèmes de performance et des limites dans leurs capacités de réponses aux divers besoins de protection sociale et de gestion des risques. Ils sont actuellement sous la contrainte d'une série de défis considérables, impliquant la nécessité de s'adapter à un monde du travail en mutation, aux nouvelles structures socioprofessionnelles et familiales émergentes, ainsi qu'aux bouleversements démographiques des prochaines décennies.

En outre, des questions d'actualité se posent en matière de protection sociale, notamment la confiance dans les systèmes collectifs, la transparence dans l'affectation des ressources, l'adaptation de la protection sociale aux évolutions du salariat, l'accès de tous aux progrès médicaux, les coûts toujours plus importants de la prise en charge médico-sociale, les remboursements insuffisants (en particulier le dentaire, l'optique, les prothèses auditives), etc.

Face à cette situation, les différentes catégories socioprofessionnelles font face à de réelles menaces et risques qui se traduisent en inquiétudes légitimes et en besoins nouveaux à satisfaire.

Pour relever ces défis, diverses initiatives sectorielles ont été prises (ou sont en cours) par les ministères (de la Femme, de la Famille et du Développement Social, celui de la Solidarité Nationale, celui de la Fonction Publique, du Travail, de l'Emploi et des Organisations Professionnelles, celui de la Santé et de la Prévention Médicale), le secteur privé, les organisations de la société civile (UNCAS, CNCR) etc., avec l'appui des partenaires au développement pour l'élaboration de stratégies ou programmes spécifiques. Mais elles sont souvent insuffisamment coordonnées et peu participatives, d'où le sentiment d'incertitude qui se développe et alimente l'inquiétude face à l'avenir de la protection sociale dans les milieux professionnels.

Permettre un égal accès aux droits, à la protection contre les risques et à des soins de qualité pour tous et tout au long de la vie, suppose l'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles orientations stratégiques qui assurent une offre de soins de qualité, une politique de prévention équilibrée contre les risques sociaux, une amélioration des services rendus et une extension de la protection sociale à tous, en particulier à la population vulnérable. Elle suppose également une vision partagée et un consensus sur les responsabilités et rôles des différents acteurs notamment l'Etat, le secteur privé, les ménages, les organisations de la société civile et les collectivités locales.

---

<sup>2</sup> Cas du MECIB, réseau Pamecas, etc.

<sup>3</sup> Cas de l'Union Nationale des Coopératives Agricoles du Sénégal avec un potentiel de 800 000 adhérents

<sup>4</sup> Ces mutuelles peuvent atteindre plus de 100 adhérents.

C'est donc pour harmoniser toutes ces initiatives que le gouvernement du Sénégal a décidé d'inscrire l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) intégrée et multisectorielle dans l'agenda du CSRP<sup>5</sup> (Crédit de Soutien à la Réduction de la Pauvreté) en négociation avec la Banque Mondiale.

## 2. OBJECTIFS DE LA STRATEGIE DE PROTECTION SOCIALE

Pour actualiser et rénover les principes sur lesquels les systèmes collectifs de protection sociale sont fondés afin d'y intégrer les groupes vulnérables, le Sénégal doit répondre aux défis suivants :

1. Comment amener les systèmes de protection sociale à garantir des revenus aux personnes en difficulté et groupes vulnérables, tout en leur permettant de s'insérer dans les systèmes formels de protection sociale ?;

2. Comment renforcer les dépenses publiques de protection sociale pour répondre aux mutations et aux besoins, notamment en terme d'indemnités de retraites, d'assurances maladies et de soins de santé tout en veillant à l'équité et à l'efficacité de dépenses ?;

3. Comment adapter les systèmes de protection sociale à un monde de travail en mutation, aux nouvelles structures socioprofessionnelles et familiales émergentes, ainsi qu'aux bouleversements démographiques des prochaines décennies.

L'objectif principal de la SNPS est l'adoption d'une vision politique globale, intégrée et concertée de protection sociale qui permettra d'augmenter l'accès aux instruments de gestion des risques et aux systèmes de protection sociale chez les groupes vulnérables les plus pauvres mais également chez les autres catégories sociales à risques. La mise en œuvre des programmes issus de cette SNPS permettra d'accroître les capacités d'accès des groupes vulnérables aux services sociaux de base ainsi qu'aux opportunités économiques, de manière équitable et durable.

La SPS doit contribuer aux objectifs spécifiques suivants:

- Etendre et diversifier les instruments de protection sociale et de gestion des risques ;
- Améliorer la capacité de réponse aux chocs et risques pour les populations, en particulier pour les groupes les plus vulnérables ;
- intégrer les programmes de protection sociale dans le processus de mise en œuvre et de révision du DSRP.

L'opérationnalisation de ces objectifs sera bâti autour de cinq (05) axes d'intervention prioritaires définis au cours du processus participatif de formulation du CSRP, à savoir :

- Améliorer l'accès aux services de base des groupes vulnérables ;

<sup>5</sup> le CSRP est l'instrument d'appui budgétaire de la Banque Mondiale à la mise en œuvre du DSRP

L'exécution du processus se fera selon le schéma ci-joint en trois principales phases :

**Phase 1 : la Préparation** comprend l'élaboration des TdR, leur validation et la tenue d'un séminaire national de lancement. Ce qui est déjà fait depuis avril dernier.

**Phase 2 : la Concertation** comprend les travaux des groupes thématiques, les Etudes complémentaires, les Consultations régionales, les Atelier des acteurs, les travaux de Synthèse par le Comité Technique et le Comité de Pilotage, le Séminaire national de validation, l'envoi et l'intégration des commentaires des acteurs par le Comité Technique et l'Edition du Rapport provisoire de la SNPS. D'ici six (6) mois.

**Phase 3 : la Validation**, commence par l'adoption du document par l'ensemble des acteurs au cours d'un séminaire de validation avant la transmission au gouvernement qui l'adoptera en conseil interministériel avant la soumission, aux institutions que sont l'Assemblée nationale et le Conseil de la République pour les Affaires Economiques et Sociales.

Pour bien gérer ce processus, il a été procédé au recrutement d'un Consultant avec un profil adéquat pour assister le Comité de pilotage et le Groupe de travail sur les Groupes vulnérables du CSRP dans le processus d'élaboration de la SNPS. Il sera chargé entre autres de :

- Produire une note d'orientation pour l'élaboration de la SNPS ;
- Appuyer le groupe de travail et le comité de pilotage tout au long du processus d'élaboration de la SNPS ;
- fournir des documents de base et références aux groupes ;
- préparer les réunions des groupes ;
- préparer un canevas de rédaction des rapports de groupes ;
- faire la synthèse des contributions des groupes ;
- faire la synthèse des études et travaux ;
- élaborer des notes pour les groupes ;
- mettre en place un dispositif d'animation des groupes ;
- préparer les séminaires de validation et faire la synthèse.

Les prestations sont prévues pour une durée de 05 mois allant de l'atelier de lancement jusqu'à l'édition du rapport final de la SNPS.